

Procès-Verbal de la Séance du Conseil Municipal du 27 Mai 2025

Étaient présents : Mmes ABDELLAOUI et LEBAS
MM. ADREIT, BELLONCLE, BOSSELUT, BOUDIER, CHAPELLE,
DELAMOTTE, HAUZAY, LETHUILLIER

Secrétaire de séance : Mme LEBAS

Absents excusés : Mme HEURTEL, M. DUHAMEL

Absents : MM. BIANEIS, LENOBLE ET LEROUX

Pouvoirs :

ORDRE DU JOUR :

Désignation du secrétaire de séance
Approbation du compte-rendu de la séance du 03/04/2025

ECOLE

- Modification des horaires d'école et de pause méridienne pour la rentrée de septembre 2025

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES



Approbation du procès-verbal de la séance du 3 Avril 2025 :

M. ADREIT présente le procès-verbal de la séance du 3 Avril 2025 et le soumet à l'approbation de l'assemblée.

Le Conseil Municipal approuve et signe le compte-rendu.



Modification des horaires d'école et de pause méridienne pour la rentrée de septembre 2025	Délibération N° 2025 - 025
---	---------------------------------------

M. le Maire informe le Conseil Municipal de la hausse des effectifs scolaires à compter de la prochaine rentrée de septembre 2025 (86 élèves répartis sur 3 classes) et de la nécessité de prévoir une nouvelle organisation pour le service de cantine du midi afin de pouvoir accueillir les élèves cantiniers dans les meilleures conditions possibles. La commission communale chargée des affaires scolaires s'est réunie et a projeté la mise en place de trois services de cantine au lieu des deux services actuels, ce qui nécessiterait une pause méridienne d'une plus grande amplitude horaire que celle actuellement en place.

M. le Maire fait part au Conseil Municipal du compte-rendu donné par Mme BENNEY, directrice d'école, concernant le conseil d'école extraordinaire qui s'est tenu le mardi 20 mai 2025. L'ordre du jour portait sur la prévision des effectifs pour la rentrée 2025/2026, la réflexion sur les horaires scolaires et l'organisation de la pause méridienne et la mise en place de trois services de cantine.

Le Maire propose au Conseil Municipal, conformément aux avis rendus lors de ce conseil d'école extraordinaire, d'augmenter, à compter de la rentrée de septembre 2025, la durée de la pause méridienne de façon à pouvoir effectuer trois services de cantine scolaire. Cette modification nécessiterait la modification des horaires scolaires du matin qui seraient de 8h30 à 11h30 au lieu de 9h00 à 12h00.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à la proposition de M. le Maire.

*Considérant la hausse des effectifs scolaires à la rentrée de septembre 2025,
Considérant la nécessité de réorganiser la pause méridienne en trois services de cantine au lieu des deux services habituels sur une plus grande amplitude horaire,
Vu l'avis favorable rendu par le Conseil d'école lors de sa séance extraordinaire du 20 mai 2025,*

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

Après délibération

- **Accepte la proposition du Maire et décide d'appliquer les modifications suivantes au niveau de l'organisation scolaire à compter du 1^{er} septembre 2025 :**

Modification des horaires scolaires

- *Matin de 8h30 à 11h30 au lieu de 9h00 à 12h00*
- *Après-midi, sans changement, de 13h30 à 16h30*

Modification de la pause méridienne

Mise en place de trois services de restauration :

- ↳ *Premier service : 11h35 – 12h10*
- ↳ *Deuxième service : 12h10 – 12h45*
- ↳ *Troisième service : 12h45 – 13h20*

- **Donne le pouvoir au maire pour mettre en œuvre cette délibération et la transmettre aux services de l'inspection académique.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30

ÉTAT DES PRÉSENCES
De la séance du 27 05 2025

Nom prénom	Présence	Signature (Seules les personnes présentes doivent signer le Procès Verbal)
ABDELLAOUI Ilham	X	
ADREIT Yann	X	
BELLONCLE Romain	X	
BIANEIS Mickaël		
BOSELUT Bernard	X	
BOUDIER Patrick	X	
CHAPELLE Eric	X	
DELAMOTTE Eric	X	
DUHAMEL Sylvain		
HAUZAY Alain	X	
HEURTEL Virginie		
LEBAS Patricia	X	
LENOBLE Arnaud		
LEROUX Hervé		
LETHUILLIER Sylvain	X	